Physionomie de la séance

Le débat sur le Soudan, qui a occupé les deux dernières séances de la Chambre, avait, à 11 heures, une certaine utilité. Une expédition colonialemportante avait été organisée, des dépenses considérables engagées en l'absence du Parlement, opérations dont quelques-uns des membres prétendent irrégulières. Il n'agissait de se prononcer sur la légalité de ce procédé de gouvernement de décider lui-ci ou non les crédits destinés à payer les dépenses faites devant-lui-des-accusés. L'interpellation Jaurès, au contraire, qui embrassait l'ensemble de la politique générale du ministère, était absolument superflue. Aucun fait nouveau ne la motivait.

Le débat, dans ces conditions, ne pouvait être qu'un débat purement académique, une manière de conférence contradictoire où chaque parti vient tour à tour exposer son programme ou abaque orateur parle pour son propre compte sans se soucier un instant de répondre à celui qui l'a précédé.

Le public des grands jours n'en a pas moins bravé la chaleur pour venir constater cette discussion oiseuse et, Dieu soit pour-ont-s'il fait chaud! Au plein sur le thermomètre marque 29 degrés à l'ombre. Dans la salle il y a un bien 40.

Rien n'empêche que les tribunes sont bondées de quémandeurs de billets n'ont pu pénétrer faute de place. Il y a là de jeunes gens, de jeunes femmes, qui s'éventent avec fureur. Elles souffrent mort et passion. Les malheureuses, mais elles ne bougeront pied que quand tout sera fini. Comme si elles ne savaient pas mieux sous les frais ombrages des Champs-Elysées.

Un seul mim-ître est au banc du gouvernement, M. Ribot. Les autres sont venus plus tard ou même ne sont pas venus du tout. Je ne parle pas de M. Guérard, qui a donné provisoirement sa démission pour se battre en duel avec M. Mirman, le député solitaire.

Les brouilles du début sont assez rapidement expédiées et M. Jaurès prend la parole.

***

Son discours ne comptera certainement pas parmi les meilleurs qu'il ait prononcés. La première partie, celle où il énumère les questions qu'il croit nécessaire d'adresser au président du Conseil est assez claire, mais la seconde, où il expose le programme du parti socialiste n'est qu'une enfilade de lieux communs, de phrases redondantes et creuses qu'il a déjà débitées vingt fois à la tribune depuis qu'il est devenu le leader des collectivistes. Ceux-ci, comme toujours, l'applaudissent à tout rompre et ses tirades les plus nauséeuses sont précisément celles qui recueillent les bravos les plus nourris. En passant, le député du Tarn lance quelques attaques fort vives à M. Ribot et à M. Dupuy qui tous deux ripostent avec vigueur. Sa péroraison soulève aux deux extrémités de la salle une véritable explosion d'enthousiasme.

***

M. Jourdan, du Var, avec sa grande indépendance, avec son beau talent de parole, vaudrait-il-faire entendre un certain nombre de vérités, mais toutes les vérités ne sont pas bonnes à dire, surtout à cette Chambre. M. Jourdan, souvent interrompu, n'est pas-en-cela comme il le mérite et nous craignons bien que son éloquent et chaleureux appel aux républicains sincères ne soit un coup d'épée dans l'eau.

***

Le député du Var cède la place à M. Vaillant, orateur à toute épreuve qui parle en faveur des ouvriers des clubs et des travailleurs de réunions publiques. Comme il ne crie pas, cette fois : Vive la Commune! il ne réussit pas à éveiller l'attention.

***

M. Paul Doumer, qui vient ensuite, parle avec son éloquence habituelle, mais il parle dans un langage très-chaste, la doctrine collectiviste, et fait applaudir par les deux tiers de la Chambre son éloquent et courageux discours.

***

M. le président du conseil sacrifie à M. Deschanel et fait, lui aussi, le procès des socialistes dont il reprend les propositions ultra-fantaisistes. Il raconte leur langage à la Chambre et même dans certaines réunions publiques. Les paroles de M. Ribot excitent des exclamations un peu partout. On proteste à l'extrême-gauche et M. Gérault-Richard, qui se remi vise, crie de sa place qu'il a souvent désdigné de parler en public comme il le méritait et qu'il a prêtés par des policiers. A ces mots, un député du centre-gauche, M. Bernard, se lève et déclare que cela prouve n'est pas dit entendre seulement pas des policiers. — Vous êtes vous-même un policier, dit M. Viviani d'une voix retentissante. Tumulte comme on pense, et M. Bérenger-ter-ter-se-tranquillité habituelle pour propager la cause simple contre l'interrupteur. M. Viviani, invité à retirer son injure, remplace momentanément à la tribune M. Ribot et déclare maintenir purement et simplement son épithète de policier. Après quoi, il descend au milieu d'un vacarme effroyable et la censure simple est votée à une grande majorité.

***

M. Ribot reprend son discours au milieu de l'émotion générale et naturellement, est moins ému. Il dit cependant des très bonnes choses, mais la Chambre a eu son divertissement, et puis, il fait si chaud! Après une courte intervention de M. Faberot, la clôture est prononcée. Il ne reste plus qu'à conclure. Un vif débat s'engage alors entre M. Jaurès, qui présente un ordre du jour de défiance, M. Goblet, partisan de l'ordre du jour pur et simple, et M. Gayot-Dessaigne, président de la gauche radicale, qui voterait pour le cabinet, mais sans enthousiasme; puis M. Ribot fait certains commencez. Le résultat final est tel qu'on l'avait prévu.

La ministère obtient l'ordre du jour de confiance qu'il collectivist. Cet ordre du jour est voté à une majorité de 269 voix ; il y a une centaine d'abstentions.

Duel entre M. Mirman et le ministre de l'agriculture

Paris, 29 juin. — On se souvient qu'un incident se produisit à la séance de jeudi dernier à Reims lors de la venue dans cette ville, de M. Gadaud, ministre de l'agriculture, à l'occasion du concours régional.

M. Charles Arnould et Vet, conseillers généraux et Delobeau, conseiller municipal, se présentèrent devant le ministre de l'agriculture et protestèrent contre la présence sous les drapeaux de M. Mirman.

M. Gadaud répondit qu'il regrettait de voir à la fin de sa carrière un républicain n'ayant pas le désir de servir comme soldat son pays.

A la suite de cet incident, M. Mirman envoya une lettre que le ministre trouva injurieuse.

Ce matin le M ministre de l'agriculture a donné sa démission afin de posséder toute liberté d'action et a envoyé ses témoins, MM. Alcide Dasolier, ancien député de Le Batut, député de la Dordogne, à M. Mirman, qui a désigné pour le représenter MM. Millerand et Pierre Richard.

La rencontre a eu lieu à l'épée, à 6 heures, dans le bois de Vincennes; à la deuxième reprise, M. Mirman était atteint légèrement au poignet droit.

Le député de Reims voulait continuer le combat mais les témoins et les médecins s'y sont refusés.

Les adversaires ont été d'une correction parfaite.

Après M. Gadaud est rentré au ministère que M. Ribot, accompagné de son chef de cabinet arrivait et était sensiblement ému après que le ministre avec qui il avait un entretien d'un quart d'heure.

Voici d'autre part quelques renseignements que nous avons pu nous procurer.

Les négociations durèrent depuis quatre jours. C'est aujourd'hui à l'issue du conseil que M. Gadaud a pris la résolution de se battre, il mettait également M. Félix Faure, au courant de sa décision.

M. Gadaud tenait beaucoup à ce que se rencontre avec M. Mirman fut tenue secrète, mais un indiscrétion ayant été commise dans un journal du soir, le ministre ne s'est plus opposé à la publication de son adversaire.

Aujourd'hui M. Mirman, en arrivant sur le terrain, a fait à son adversaire le salut militaire. Quand ses témoins sont venus le chercher pour la rencontre, M. Mirman arrivait d'une manœuvre et dormait profondément sur la table d'un café.

L'incident Gérault-Richard et de Berne

Paris, 29 juin. — Comme nous l'avons raconté, un incident violent s'est produit pendant la séance de la Chambre des Députés. M. Viviani a traité de policiers un de ses collègues, M. de Berne-Lagarde, député du Tarn, qui avait affirmé l'authenticité de paroles attribuées à M. Gérault-Richard et que celui-ci avait prononcées à Carmaux.

Ces paroles, auxquelles M. Ribot s'est borné à faire allusion, seraient celles-ci : « Lorsque notre parti sera au pouvoir, il appliquera l'électricité à la guillotine, pour aller plus vite. »

Ces propos qui sont nié aujourd'hui par M. Gérault-Richard (il n'est jamais trop tard pour bien faire) ont été racontés à l'époque par la correspondante des journaux de Toulouse qui assistaient à la réunion notamment par celui du *Télégramme*. M. de Berne-Lagarde s'est appuyé sur ces témoignages qui lui semblent assez sérieux que celui de M. Gérault-Richard.

Le député du Tarn, maire d'Albi, dont l'honorabilité est incontestable, ne se dédiera pas atteint par l'épithète que lui a lancée M. Viviani dont, a-t-il dit, les insultes comme avoué ont n'gri le caractère. Il ne lui enverra donc pas de témoins.

Survivants de la mission Flatters

Tunis, 29 juin. — L'ex-interprète Diebarris annonce qu'il va publier une brochure prouvant que quatre personnes de la mission Flatters sont encore vivantes et prisonnières des Touaregs.

Au Tonkin

Marseille, 29 juin. — Les journaux du Tonkin apportés par le paquebot *Ville de la Ciotat*, arrivé hier soir à Marseille, signalent la recrudescence du banditisme dans les possessions indo-chinoises françaises. La province de Bac-Ninh est particulièrement troublée et le chemin de fer desservant les riches villages de cette région est menacé.

LES ÉVÊQUES POURSUIVIS comme d'abus

Paris, 29 juin. — A la suite des événements de ces derniers temps, des prêtres d'un certain nombre de diocèses ont cru pouvoir se concerter et se livrer à des manifestations collectives contrairement à l'article 4 de la loi de germinal an X.

Le gouvernement a décidé de contérer comme d'abus au Conseil d'Etat les ecclésiastiques ayant participé aux plus significatives de ces manifestations collectives.

Le ministre des cultes se réserve de prendre des mesures disciplinaires à l'égard des ecclésiastiques qui recueillaient, après la clôture du conseil d'Etat, à ne pas observer l'interdiction légale.

Duel Tailhade

Paris, 29 juin. — Dans son duel à l'épée avec M. d'Eissagaray, M. Laurent Tailhade a été légèrement blessé au bras.

Nouvelles Étrangères

Gymnastes Français en Autriche

Prague, 29 juin. — La délégation des gymnastes Français à la fête de gymnastique de Prague a été reçue avec enthousiasme à la frontière de Bohême. A toutes les gares, le bourgmestre venait la saluer et la tête de nombreux habitants; la délégation a reçu, à son arrivée à Prague, un accueil particulièrement chaleureux.

LES GRÈVES

A ROUBAIX

Une grève chez MM. Wibaux-Florin

Par trente degrés au-dessus de zéro... Bon, voilà que ça me revient l'hiver du haut-neion. Les conséquences n'en sont pourtant pas les mêmes, si le point de départ est identique.

Donc, par trente degrés au-dessus de zéro, 55 ouvrières tisserandes éprouvèrent, samedi matin, le besoin de se reposer une journée.

Prétextant que la chaleur était insupportable dans les ateliers elles plantèrent là tiles et métiers. En vain le patron alla chercher un thermomètre et prouva qu'il régnait, dans son établissement, une chaleur inférieure de deux degrés à la température extérieure. Rien n'y fit.

Les têtes se montaient en raison inverse du thermomètre. Il pas moyen de leur faire entendre raison.

Cette grève ne repose, comme on voit, sur aucun motif sérieux. C'est ce qu'ont très bien compris les grévistes, qui n'ont envoyé aucune délégation à leur patron. On espère que le travail sera repris lundi matin.

A LILLE

A la savonnerie Maubert

A la suite d'un accord intervenu entre MM. Decressonnières, patrons de la savonnerie Maubert et leurs ouvriers en grève ces derniers ont repris le travail hier matin.

A DUNKERQUE

La grève des tabistes est terminée. Les cinquante ouvriers qui avaient cessé le travail lundi dernier le reprendront demain. Un accord est intervenu entre eux et l'entrepreneur sur la base d'une hausse de 0.15 cent. par heure au lieu de 0.43.

Chronique du Sport

SPORT HIPPIQUE

Les courses de Calais

Voici le programme des courses qui auront lieu le 14 juillet, dans le splendide Hippodrome du Beau-Marais, sous le patronage de la Commission des fêtes :

Course au trot monté. — Prix de l'agriculture 500 francs.

Course plat. — Prix des trèfles, 600 francs.

Steeple-chasse. — Prix du plaisir. — Course mixte (2e série, objet d'art 500 francs).

Prix de la société de steeple-chasse (course mixte 3e série, objet d'art.

Prix de la ville, 1.000 francs.

Course au trot monté.

Prix du Conseil général 1.200.

Cette réunion hippique sera suivie d'un grand bal et d'un feu d'artifice de la composition de M. Ruggieri, place Richelieu.

Le réunion le 15 août.

Chronique Electorale

Elections au Conseil Général

Louis Lagrand, conseiller d'Etat, conseiller général du canton-sud de Valenciennes, vient de solliciter le renouvellement de son mandat.

Dans une lettre qu'il adresse à ses électeurs, il explique que ses occupations actuelles ne lui permettent pas de remplir, avec tout le soin qu'elles exigent, des fonctions qu'il exerçait depuis vingt-quatre ans.

Chronique Régionale

NOS REPRÉSENTANTS

Dans la séance de jeudi à la Chambre, M. Hayez a voté pour l'amendement Le Hérissé, pour lequel le vote des crédits coloniaux.

Dans la scrutin sur l'ordre du jour de confiance M. Guillemin, s'est abstenu.

M. VEL-DURAND ET M. LÉPINE

L'Agence Havas communique aux journaux la note suivante :

On journal annonçait ce matin que M. Vel-Durand, préfet du Nord, serait remplacé par M. Lépine, préfet de police, qui serait nommé à d'autres fonctions.

Aucune ouverture dans ce sens n'a été faite à M. Lépine, qui ne s'explique pas ce qui a pu donner naissance à ce bruit.

Nouvelles officielles

Armée. — Ont été promus au grade de sous-lieutenant de réserve :

Au 110e régiment d'infanterie, — MM. Emile Peyre, Louis Massa et Joseph Hutin, adjudants d'infanterie retraités.

Le Monument Duchesnois à St-Saulve

C'est aujourd'hui dimanche que doit avoir lieu à St-Saulve, l'inauguration du monument élevé dans cette commune à la grande tragédienne Duchesnois.

Nous publierons le compte-rendu détaillé de cette cérémonie qui promet d'être très brillante et dont l'éclat sera rehaussé par la présence de M. Jules Claretie, administrateur de la Comédie Française, délégué officiel par M. le ministre de l'instruction publique, de M. le Préfet du Nord, de M. le sous-préfet de Valenciennes des députés et des sociétaires de la Comédie Française. Parmi ces derniers il convient de citer MM. Mounet-Sully, le plus grand tragédien contemporain; Baillet et Coquelin cadet qui ont également répondu à l'appel des administrateurs.

Un journal parisien le *Français Quotidien*, nous annonce en outre, que les jolies comédiennes de l'Théâtre Français se *préparent à aller inaugurer le premier monument élevé à une actrice sur une place publique*. La présence de ces dames ne pourra qu'augmenter le charme et l'attrait de la fête.

Il y a lieu de féliciter sans réserve la comité pour le zèle qu'il a déployé pour mener à bien son projet. Une mention spéciale est due à son sympathique président, M. Place, maire de St-Saulve, qui a fait preuve en cette circonstance d'un acte cité et d'un dévouement auquel nous sommes heureux de rendre hommage. M. Place a été admirablement secondé dans son œuvre par M. Wilhem qui a dû en quelque sorte la cheville ouvrière du comité.

Espérons que le temps se montrera clément et que ces messieurs trouveront dans le succès de la fête la plus récompense de leurs efforts et de leurs peines.

Nos artilleurs à Châlons

On télégraphie de Châlons 29 juin :

Les 15e et 37e d'artillerie, formant la 1re brigade, venant de Douai, ainsi que les 1er et 2e bataillons d'artillerie à pied, venant de Lille et de Maubeuge, ainsi que le général de major et de la musique de l'école d'artillerie du 1er corps d'armée, sont arrivés aujourd'hui à Châlons où ils vont pour exécuter leurs exercices d'écoles à feu.

Les fraudes de Jeumont

Hier samedi, à 5 heures et demie après-midi, le vérificateur des douanes Daubrecourt et E. Warot, directeur de la succursale de l'agence en douanes de Jeumont à Anor, *détenus depuis plusieurs mois à la maison d'arrêt d'Avesnes*, comme auteurs ou complices des fraudes que nous avons signalées, ont été mis en liberté sous caution.

Au cas où ces messieurs seraient déférés à la justice, ils seraient défendus par Me D'Hoeghe, du barreau de Douai, et par Me Pasqual fils, du barreau d'Avesnes.

Une œuvre de bienfaisance

Nous avons annoncé récemment la mort prématurée du sculpteur Roulleau, décédé à l'heure où il était parvenu à la pleine maîtrise de son talent, et où il pouvait espérer recueillir le fruit de de longues années de travail et d'efforts.

Fils de modestes employés, Roulleau avait eu des débuts laborieux, et ce n'est qu'à force d'énergie qu'il avait pu triompher des nombreuses difficultés accumulées sous les pas des artistes sans fortune.

On s'enrichit rarement, d'ailleurs, dans la *sculpture*. Et tels de nos statuaires les plus illustres et les plusadmirés, seraient bien embarrassés de vivre avec les seules ressources qu'ils tirent de leur art.

Aussi Roulleau a-t-il laissé une veuve et un enfant dans une situation pénible.

Ses amis se sont préoccupés de leur sort. Et ils ont décidé d'organiser une fête en faveur de ces deux.

Les artistes ont répondu à l'appel qui leur était adressé, toujours prêts à faire œuvre de bienfaisance et de solidarité confraternelle.

Falguière, Marqueste, Desbois, Olivier Merson, Cormon, Forain, Caran d'Ache, Lhermitte, Guillemet, Brispot, Rochegrosse, Danger, Henri Pill, Raphaël Collin, Lionel Royer, Brouillet, Dawant, Simibaldi, Tanzi, Gervex, Dameron, Boutigny, Axilène, Olive, Poubert, Jourdenil, beaucoup d'autres encore, ont mis une de leurs œuvres à la disposition des organisateurs.

Aussi cette tombola ne se présente-t-elle pas seulement comme une œuvre de bienfaisance, elle constitue en outre une chasse de beaucoup le montant des billets. Et comme le nombre de ces derniers n'est que de mille, pour une centaine de lots, on voit que les personnes qui souscriront auront grande chance, tout en faisant le bien, de faire une excellente affaire.

Le prix du billet est de 10 francs. On peut s'en procurer en s'adressant aux bureaux du journal de *l'Avenir de Roubaix-Tourcoing*.

Chronique Locale

ROUBAIX

Curieux dessous dévoilés

Une nouvelle statue à Roubaix

Soyez blanc, bleu ou rouge, croyez en Dieu ou moquez-vous en comme du diable, peu qu'importe ! Mais, Roubaisiens, vous êtes sincère, que vous ne vous servez que d'armes loyales, je vous respecte et je me trouverai honoré de rompre à l'occasion, une lance avec vous.

Mais si vous dissimulez les faits pour en tirer des conclusions intéressées, vous commettez un vilain, un lâche geste.

Pour ma part, je préfère le bandit qui, au coin d'un bois, me crie : « Bourse ou la vie ! » tout en brandissant une trique à l'adroit filou qui se fait mon ami pour me subtiliser ma bourse.

Forcé de choisir entre les deux, je n'hésiterais pas.

Ceci dit pour remettre les choses au point et couper court aux calomnies que l'on est en train de déverser sur les prud'hommes patrons de Roubaix. « Ils veulent faire relever leurs insignes défraîchis ! Ils veulent se faire payer comme les prud'hommes ouvriers ! Ils réclament un salaire convenable pour leur assiduité ! Ils veulent faire des pleutres pareils ? ô abomination de la désolation ! » Pour un peu, on les traiterait de canailles et de voleurs. L'intention y est si le mot ne s'y trouve pas.

Ah mais, halte-là! Voici la vérité. Nous doutons qu'elle soit agréable à entendre pour tout le monde.

Le Conseil municipal de Roubaix a porté de 3 à 400 francs la subvention accordée aux conseillers prud'hommes ouvriers. C'est son droit. Je n'y vois rien de répréhensible.

Toute peine mér le salaire.

Quant à moi, je ne serais pas hostile à la répartition de toutes les fonctions publiques.

Bref, une décision du Conseil d'Etat du 28 juillet 1894 porte que les indemnités, pour être régulières doivent être accordées à tous les conseillers prud'hommes, patrons et ouvriers, sans d'élection. Rien de plus juste.

Entre temps, quelques énergumènes du parti collectiviste, furieux de ce que la méfiance du conseil d'ouvriers ne se renfermait strictement dans ses attributions au lieu d'être leur homme ligue, proposèrent de réduire le dit secrétaire par la faim.

Or, à chaque mouvement son traitement de 2,000 fr. à 4000 fr. puis à 500 fr. Le secrétaire se serre la ceinture, ne bronche pas, continuant dans la joie de la justice.

Cette attitude résignée n'a pas désarmé ses persécuteurs, au contraire. « C'est un lâche, s'écrient, hier, le citoyen conseiller municipal Derzelle, de travailler pour 500 fr. Un bœleur gagne plus que lui ! »

En vain MM. Carrette maire, Hervé Milbéo adjoint, Achille Lepers adjoint et vice-président du conseil des prud'hommes protestent contre ces paroles, déclarant que le secrétaire du conseil des prud'hommes fait son service sans partial té, qu'il mérite au moins 2,000 francs et qu'il faudra b en arriver à les lui voter. Tout cela ne convainc pas le farouche Derzelle qui tient de plus en plus à réduire le secrétaire par la faim.

Pour tacher de faire entendre raison au farouche Derzelle, M. Hervé Milbéo s'écrie « qu'il ne faut pas crier si fort, qu'il y a des dessous ».

Peine perdue, M. Derzelle est lancé. Il ne s'arrête que lorsqu'il a entraîné la majorité des victimes du Conseil.

M. Derzelle a obtenu la victoire. C'est dit, le secrétaire du Conseil des prud'hommes « crèvera de faim ». Mais par contre coup le maître et l'administration municipale ont été battus. La violence et la bêtise l'ont encore une fois emporté sur la sagesse et la raison.

L'échec de la municipalité ne nous émeut guère.

Quant aux « dessous » dont parlait M. Milbéo, les voici.

En présence de l'arrêté du Conseil d'Etat, les conseillers prud'hommes ouvriers craignirent de perdre les 400 francs qui leur sont alloués. Tout doucement ils insinuèrent qu'il fallait arriver à une transaction, essayer d'endormir de justes susceptibilités. On commençait par retablir le traitement du secrétaire, puis, plus tard, on verrait.

C'est dans ces termes que les choses furent présentées au conseil. M. Derzelle, qui ne voit pas plus loin que le bout de son nez, à qui toutes ces finasseries sont inconnues, partit en guerre les crocs menaçants et, du même coup, déchira ses amis les conseillers prud'hommes ouvriers et la municipalité collectiviste.

Grand bien leur fasse à tous. Toujours est-il qu'après ce bel exploit nous comprenons la sortie du conseiller Stienne : « Il n'y a actuellement qu'un grand homme à Roubaix, mais rien ne prouve qu'il n'en viendra pas d'autres. »

Ah oui, il en viendra d'autres, un jour, pour l'édification des races futures, se dressera au parc de Barbieux, à côté de la statue de Nadaud, celle du citoyen Derzelle, mais ce sera la statue de la nullité et de la bêtise.

E. ROLHA.

Enseignement primaire

Institut Jeanne d'Arc, 2, rue Roubaix. — Les jeunes filles dont les noms suivent ont subi avec succès les examens du brevet élémentaire : *Mlles Berthe, Crinon, Pélicie Devemy, Adèle Ego, Julie Dubus, Clémence Legalisse, Marguerite Theissen.*

Toutes nos félicitations à la sympathique directrice, Mlle Coutiaux et à ses élèves.

Vérification des poids et mesures

Le rôle des vérificateurs à percevoir pour la vérificat on des poids, mesures et instruments de pesage, dans la ville de Roubaix, pour l'année 1895, est mis en recouvrement.

Les contribuables qui se croiraient surtaxés sont avertis qu'il leur est accordé trois mois pour se pourvoir en dégrèvement.

Combats de coqs

Dimanche 30 juin, à 3 heures, chez M. Vandecrux boulevard de Metz, 15, à midi précis, 2 paires de coqs à 25 fr.

Au même local, à 6 heures et demie de soir, grand massacre de coqs. 1 fr. de mise par coq. *Les mises et les entrées seront les prix pour tout coq gagnant.*

Concours de pinsons

La société de « Vaillant Pinson », établie chez Henri Prade, rue de Toulouse, 29, au coin du marché du Fontenoy, rappelle aux amateurs son grand concours de pinsons de dimanche 30 juin.

La mise est fixée à 0 fr. 50 par cage. Les prix seront faits d'après les mises et réglés par la commission au moyen de mises combinées. Un médaille d'honneur en bronze sera offerte au plus haut nombre ainsi qu'une en vermeil à la société la plus nombreuse.

L'inscription commencera à 8 heures du matin et l'on passera à 4 heures de l'après-midi.

Amoureux et content

Je viens, j'en suis ravi, de faire la conquête
De ma voisine Laure, exquise et très honnête.
Et nous nous aurons ! Qu'en pis fait pour cela ?
J'ai donné simplement du Congo fin. Voilà !

Pierre M..., au savonnier Victor Vaissier.

Plus de maladies de pigeons et de volailles, guérison certaine par les pilules *Colombophiles Dufour*. Un franc la boîte dans toutes les pharmacies de France et de l'étranger.

Un cheval qui s'abat

Samedi vers cinq heures du soir, un cheval attelé au dit, se trouvant à l'ouvrage, s'est abattu un peu après avoir dépassé le contrôle de Roubaix. La pauvre bête, épuisée par l'effort et brisée par la chaleur, a été plus d'une demi-heure avant de pouvoir se relever.

La circulation des cars a été interrompue pendant ce temps et le transbordement des voyageurs a dû être opéré.

Une pendue

Samedi, vers cinq heures du soir, M. Opalinski, sellier, rue Pelle 1 a sa fille Mme Marie Pennel, lorsqu'en entrant dans la maison de son beau-fils, il trouva sa fille pendue.

Immédiatement, il coupa la corde. Malheureusement la pauvre femme était morte. Son corps a été transporté à l'Hôtel Dieu.

Une chute dans le canal

Hier matin, M. Gustave Gerbo, 20 ans, ajusteur chez MM. Motte et Cie passait sur quai de Gravelines, quand, par suite d'un faux mouvement, il tomba dans le canal.

Des marinniers l'avaient heureusement aperçu. Après bien des efforts, ils parvenirent à retirer de l'eau avant que l'asphyxie fu complète. Ils s'empressèrent autour de lui, mais comme il était de plus en plus malade, on ne pouvoir le rappeler à la vie, ils le transportèrent à l'Hôtel-Dieu. Après avoir reçu les soins nécessaires, M. Herbopat regagnerait son domicile, rue de la Conférence, 5 cour Plamenl.

Arrestations

La police de sûreté a arrêté, dans la journée d'hier les nommés Gustave Delaplace, 30 ans, rattacheur et Clémentine Corbu, 30 ans, demeurant rue de l'Ermitel 121, expulsés de France.

— Un sieur Lerminat Guilbart, 43 ans, cordonnier, demeurant à Marcq-en-Baroeul, a été arrêté, hier soir, pour injures et outrages envers l'agent Havoine.

Plus de poussière !
Plus de Mites !
Plus d'humidité !
n'entrera dans les appartements, vérandahs, place vitrée, filature, tissage, peignage, magasin, etc., par le dessus et dessous de vitrage, par le **Système Hercule-Leroux**, breveté s. g. d. g., rue de Tournai, Tourcoing.
On demande des représentants.
4209.—7.10.12.16.17.21.25.30j.

Photographie
J. QUEQUIN
97, Rue du Moulin, ROUBAIX.

TOURCOING

Funérailles

Hier matin, ont eu lieu au milieu d'une grande affluence, les funérailles de M. Henri Desplechin, la malheureuse victime de l'accident qui s'est produit mercredi soir dans l'établissement de M. François Carette, rue Ste-Barbe.

De nombreuses couronnes avaient été offertes, parmi lesquelles, celles du patron, du directeur et contre-maîtres, du personnel et des ouvriers, de la Société colombophile du Pigeon bleu, dont le défunt faisait partie, etc.

Le patron et son fils marchaient en tête du convoi, suivis de leurs ouvriers, puis venaient les deux petits garçons de M. H. Desplechin, ainsi que son veuve épouse dont la douleur faisait peine à voir.

Bagarre dans une briqueterie

Samedi, soir, vers dix heures, la police était informée qu'une grave scène avait d'être commis dans une briqueterie du Halot, un individu qui s'est prétendu mécréché soir dans la route ne donnant plus signes de vie.

Le bourgmestre, accompagné du cor arrondissement, accompagné de plusieurs agents se rendit aussitôt à l'endroit indiqué, mais heureusement les faits avaient été de beaucoup exagérés.

Voici ce qui s'était passé : Les nommés L. Jacob, 22 ans ; D... Auguste, 25 ans ; V... Jonas, 24 ans, D... Gomer, 30 ans, N... Pétrus, 19 ans et D... Pétrus, 19 ans, tous briquetiers demeurant au Halot, étant ivres se prirent de querelle et bientôt une bagarre se produisit au cours de laquelle Jan d'eux N... Pétrus, 18 ans, reçut sur la tête un coup d'un instrument dit : racloir, qui l'étendit sur le sol.

Voyant cela les quatre premiers prirent la fuite et aux cris poussés par le dernier de ces ouvriers une foule nombreuse était accourue ce qui donna lieu tout d'abord au bruit dont nous parlons ci-dessus.

Les agents se mirent aussitôt à la recherche des fuyards qu'ils parvinrent à arrêter le lendemain matin.

Ils ont été interrogés hier par M. Lenoble qui les a maintenus en arrestation. Ils seront tous dirigés sur Lille demain matin.

Quant à M. Pétrus, il n'a pas perdu connaissance et n'était tout bonnement qu'endormi. Il ne s'est réveillé que quinze heures plus tard. Interrogé à son tour il a déclaré ne plus vouloir de rien et a déclaré ne vouloir porte plainte contre ses camarades.

Le médecin qui l'a examiné n'a constaté qu'une simple contusion sur le sommet de la tête.

Tous ces briquetiers travaillaient pour le compte de M. Félix Lorthiois, qui est venu hier soir au poste solliciter l'élargissement de ses ouvriers, mais il n'a pas été fait droit à sa demande.

Graves accident d'usine

Hier matin, vers sept heures, Mlle Marie Vercoutre, 20 ans, peignesse, travaillant chez MM. Achille et Pierre Pollet, rue de Dunkerque, en voulant faire un nettoyage à la laine dans le métier auquel elle trava llait, a en la main gauche prise par l'étirouse A ses cris, d'autres ouvrières accoururent et arrêtèrent le métier et dégagèrent l'imprudente ouvrière.

Elle avait les quatre doigts complètement mutilés, et le docteur Bergeois, qui lui a donné les soins nécessaires, n'a pas pratiqué l'amputation, mais il est fort probable qu'il sera forcé d'en arriver là.

Dans le cas contraire, la jeune fille restera avec les doigts raides, c'est-à-dire ankylosés, et son complet rétablissement nécessitera quelques mois environ.

Accident de vélocipède

Vendredi soir, M. Bracquaval Victor, 27 ans, boulanger rue de la Fin de la Guerre, passait en bicyclette rue du Haze, quand arrivé à hauteur de la rue du Nord il renversa la petite Leclercq Julienne, 8 ans, écolière. Heureusement, elle ne s'est fait que des contusions sans gravité et de la déposition des témo ns de cet accident, il résulte que M. Bracquaval marchait à une allure très modérée et que la petite fille en courant s'est jetée malheureusement sur la machine.

Procès-verbal a été néanmoins rédigé par la police.

Le commissariat du 2e arrondissement

A partir du 1er juillet, les bureaux de M. Bénard, commissaire de police du 2e arrondissement, seront transférés rue Nationale, à côté de l'Hôpital civil.

Le concours de tir gratuit à l'arme de guerre

La commission des France-Tireurs du Nord, nous prie d'annoncer à nos lecteurs, qu'à part les sociétés patriotiques, les corps constitués tels que les sapeurs-pompiers, les police, l'octroi, etc., les sociétés de tir à carabine seront seules admises à participer au tir gratuit à l'arme de guerre qui commencera dès aujourd'hui à deux heures au siège de la société au Pré Catelan rue de Gand.

Vagabondage

L'avant dernière nuit, le commissaire de police du 1er arrondissement, en tournée dans le quartier du Plouich en compagnie du brigadier, Dutilleul et de plusieurs agents, arrêtait étant couchés dans une briqueterie les nommés Daneux Frédéric, 22 ans, matelot, en logeant à l'estaminet de la Clef d'Or, rue du Chemin de fer à Roubaix, et Louis Broquevielle, 22 ans, rattacheur, rue du Pile, en logeant chez Alfred Demulle. Ils ont été amenés au poste, où ils passèrent le reste de la nuit et furent dirigés sur Lille hier à midi pour être mis à la disposition du parquet.

Caisse d'épargne

A partir du premier dimanche de juillet, le bureau auxiliaire du Blanc Seau sera transféré au Poste de sauvetage, rue Claude Bern ed.

Les abonnés ont lieu de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

Les versements et les remboursements se font simultanément.

Les salles d'attentes sont ouvertes à 8 heures.

Hôtel du Cygne
TOURCOING
Henri DEROUBAIX et Cie

Menu du 30 juin 1895
à 7 heures 1/2 du soir
Consommé aux perles du Japon
Ris de veau au blanc champignons
Contrefilet Jardinière
Poulet rôti cresson
Jambon à la gelée
Fromages divers
Gâteaux — Glace — Desserts variés
—
Prix : fr. 25
VASTE ECURIE ET REMISE.

MOUVEAUX

Vols

La nommée Marie Vercoutre, femme Jean Dejonghe, se trouvant en désaccord avec beau-frère Joseph Dejonghe, âgé de 31 ans, chauffeur chez MM. Vinchon et Cie, fabricants de Toubats, est venue apporter au garde Piquet, un manchon de cuir neuf qu'elle a déclaré avoir reçu de cet individu qui l'avait volé chez son patron.

Le garde s'est livré à une enquête, et a trouvé chez Dejonghe un autre morceau de cuir neuf, deux brosses, un ciseau à froid et un morceau de cuivre qui ont été reconnus provenir de la fabrique de MM. Vinchon et Cie.

Dejonghe ayant reconnu exacts les faits qui lui sont imputés a été arrêté.

CROIX

Fédération Colombophile du Nord

Aujourd'hui dimanche, 30 juin, concours sur Chantilly, chez M. A. Lommier, rue de la Lunette, 20, (siège de la Fédération).

La Commission à l'honneur d'informer les amateurs que pour son concours du 11 juillet prochain, les prix seront offerts aux seuls éleveurs et exposés au local où le concours aura lieu, rue de Thionville, chez M. Van Sliphout Jos.

1° Un album et 12 boîtes de savon parfumés, don de M. Victor Vessier.

2° Une montre remontoirs en argent, don de M. J.-B. Boyer.

3° Une paire de vases de Japon, don d'un Anonyme.

4° Garniture de cheminée, don du comte de Montalembert.

5° Une paire de Jeanne d'Arc, id.

6° Une paire de vases de Sèvres, id.

7° Service à café en porcelaine de Chine, don de M. Ach. Gorgne.

8° Une lampe suspension, don de M. Van Sliphout.

9° Sucrier et plateaux à dessert, cristal, id.

10° Quatre maillots en coton fin, don de M. Dauchy, rue Thionville, 8.

11° Une soupière, 12 assiettes et cuillère, don de M. Ad. Lommart.

LILLE

LES FAUX MONNAYEURS

(*Nouveaux détails*)

Ainsi que nous l'avons annoncé hier, M. Vitry, juge d'instruction chargé de l'affaire des faux-monnayeurs a entendu plusieurs témoins dans l'après-midi de samedi.

C'est d'abord M. Levéque, entrepreneur, patron de Vercauteren, qui s'est présenté dans le cabinet du magistrat instructeur. M. Levéque a dit que l'inculpé avait travaillé quelques jours seulement sous ses ordres; il a confirmé les détails que nous avons donnés sur la version imaginée par son ouvrier.

M. Auguste Vanuxem, marchand a également fait part à M. Vitry des circonstances dans lesquelles son camarade occasionnel de travail a dit avoir fait le trouvaille de pot en grès contenant 600 pièces de 5 francs. Depuis, nous avons relaté dans leurs moindres détails le récit des témoins, inutile donc d y revenir.

Joseph Deckemyn qui a été interrogé ensuite, a narré la confidence que lui a faite Vercauteren ; son interrogatoire n'a apporté aucun élément nouveau à l'instruction.

Les pièces trouvées ont été envoyées hier à la Banque de France, à Paris, afin de déterminer la quantité d'argent qu'elles contiennent et le mode de fabrication employé pour obtenir le résultat que nous avons décrit.

Une autre expérience va être tentée : on se souvient que Vercauteren a déclaré avoir trouvé un pot en grès contenant 600 pièces de 5 francs en argent, et on a pu a été envoyé à M. le directeur du Crédit-Lyonnais qui va le faire remplir de pièces de cent sous, on verra alors quelle est la capacité exacte de ce vase et ce sera un point qui permettra de déterminer la créance que l'on peut accorder à la version de l'